

**Pourquoi interdire aux Jurassien-ne-s l'accès à la formation ES en soins infirmiers ?**

Ces dernières années, les formations en soins infirmiers ont passablement évolué. Actuellement au niveau suisse, les possibilités de formation suivantes existent dans le domaine des soins :

Formation	Prérequis
AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA)	Fin d'étude secondaire 1
CFC d'assistant(s) en soins communautaires (ASSC)	Fin d'étude secondaire 1
Infirmière ES	CFC
Bachelor en soins infirmiers (HES)	Maturité professionnelle
Master en soins infirmiers	Bachelor en soins infirmiers (HES)

Dans le canton du Jura, outre l'AFP d'ASA en deux ans, deux formations sont dispensées actuellement. Le CFC d'ASSC d'une part, et le bachelor en soins infirmiers (HES) d'autre part.

Les Jurassien-ne-s qui souhaitent, à l'issue de leur CFC, compléter leur formation en entamant des études pour obtenir leur niveau ES, se voient interdits d'accéder aux écoles existantes dans la région.

Pire, s'ils veulent acquérir leur niveau ES à l'école de Berne, il leur est possible de le faire. Mais s'ils s'intéressent à la structure mise en place à St-Imier, le niet est catégorique.

Ainsi, les diplômés CFC de la formation ASSC qui ont envie de compléter leur formation n'ont guère d'autre choix que d'abandonner, ou alors de tenter la formation complémentaire de maturité professionnelle pour ensuite intégrer la HES. Mais les exigences HES sont plus élevées et pas toujours atteignables quand bien même le niveau des candidat-e-s leur permettrait souvent d'atteindre le degré ES.

Ainsi donc le potentiel de formation ES n'est pas exploité et le nombre de Jurassien-ne-s formé-e-s en soins infirmiers est inférieur à ce qu'il pourrait être.

Corollaire à cette situation, les établissements actifs dans le canton (hôpitaux, homes, etc.) ont un grand besoin de personnel infirmier qui pourrait être satisfait par l'apport d'infirmier-ère-s ES. Le vieillissement de la population est un facteur qui accentue encore plus ce besoin de recrutement. Et comme le bassin de recrutement cantonal n'est pas suffisant, la seule solution est de recruter hors de nos frontières.

La situation étant exposée, les questions posées au Gouvernement sont les suivantes :

1. **Le Gouvernement partage-t-il l'appréciation de la situation décrite ci-dessus et sa conclusion ?**
2. **Le Gouvernement envisage-t-il de tout mettre en œuvre pour former un maximum de Jurassien-ne-s dans les soins infirmiers, ES et HES ?**
3. **Le Gouvernement est-il informé au sujet du nombre de personnel infirmier recruté hors de Suisse et qu'entend-il faire pour mieux répondre aux besoins des employeurs en termes de recrutement ?**
4. **Comment le Gouvernement explique-t-il qu'il soit interdit aux ressortissant-e-s jurassien-ne-s d'accéder à la formation ES en soins infirmiers dispensée à St-Imier ?**

Le Noirmont, le 25 mars 2015

Groupe PCSI : David Eray